

PROGRAMME
**SÉCURITÉ
HUMAINE**

L'AIDE INTERNATIONALE À L'ÉPREUVE DE LA SÉCURITISATION

Fatou Élise Ba / Chercheuse à l'IRIS,
responsable du Programme Sécurité humaine

Mars 2026

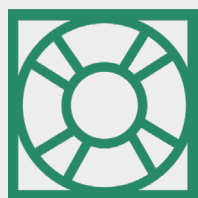


PRÉSENTATION DE L'AUTRICE



Fatou Élise Ba / Chercheuse à l'IRIS, responsable du Programme Sécurité humaine

Fatou Elise Ba est chercheuse à l'IRIS, en charge du Programme Sécurité humaine. Elle est spécialisée en droits humains, plaidoyer humanitaire, et influence des politiques publiques. Elle traite les questions de défense des droits des populations vulnérables, de genre et d'autonomisation des femmes et des filles, et des enjeux de la santé mondiale. Avant de rejoindre l'IRIS, elle a travaillé plusieurs années sur le terrain en Afrique de l'Ouest auprès d'organisations internationales et ONG. Elle a notamment piloté plusieurs campagnes de plaidoyer pour la promotion des droits humains auprès des décideurs et décideuses et des communautés.



PROGRAMME
**SÉCURITÉ
HUMAINE**

La sécurité humaine est une approche interdisciplinaire centrée sur l'individu qui répond à la complexité des crises contemporaines. Celle-ci redéfinit les paradigmes classiques de la sécurité, en insistant sur la protection contre les menaces systémiques (violences, pauvreté, santé, environnement, déplacement, gouvernance) et sur le renforcement des capacités locales.

Dans un monde marqué par la convergence des crises – conflits armés, pandémies, changements climatiques, crise de la gouvernance –, le programme Sécurité humaine de l'IRIS vise à analyser ces différents enjeux en les articulant avec les notions de justice sociale, de développement durable et de paix positive et inclusive. Il entend également contribuer à penser l'action publique et internationale au plus près des vulnérabilités et des résiliences sociales. Il est dirigé par Fatou Élise Bas, chercheuse à l'IRIS.

iris-france.org



@InstitutIRIS



@InstitutIRIS



institut_iris



IRIS



IRIS - Institut de relations internationales et stratégiques

L'aide internationale a été pensée, dans son architecture, pour répondre aux populations en détresse face aux crises, aux conflits et aux catastrophes naturelles. Elle s'est progressivement structurée autour de trois dimensions complémentaires : la réponse humanitaire d'urgence, le développement à long terme visant à garantir la stabilité et la cohésion sociale, et les enjeux de paix durable (*sustaining peace*). Au-delà de sa fonction opérationnelle, l'aide internationale constitue un prisme d'intelligibilité des crises mondiales. Elle permet une mise en perspective des responsabilités collectives et encourage la coopération transnationale, tant entre acteurs étatiques (politiques étrangères bilatérales, mécanismes multilatéraux, cadre de coordination humanitaire onusien (Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Fonds central d'intervention d'urgence (CERF)) qu'entre acteurs non étatiques (à travers le soutien à la société civile, les partenariats avec le secteur privé, mobilisation de réseaux académiques et d'expertise).

À mesure que les tensions internationales s'intensifient, l'aide au développement et l'action humanitaire sont progressivement détournées de leur vocation première et réinscrites dans des logiques sécuritaires et géostratégiques. Ce processus de « sécuritisation »¹ dont le 11 septembre 2001 a marqué le tournant décisif, redéfinit en profondeur les conditions dans lesquelles l'aide est pensée, financée et déployée. Les États donateurs, au premier rang desquels les États-Unis et les pays européens, ont progressivement aligné leurs politiques d'aide sur leurs priorités en matière de lutte contre le terrorisme, de gestion des flux migratoires et de stabilisation des « États fragiles ». Cette dynamique s'accompagne d'une tendance globale au sous-financement des enjeux de sécurité humaine, au profit d'une appréhension du monde exclusivement fondée sur les impératifs régaliens. L'aide au développement et l'action humanitaire sont ainsi progressivement reconfigurées en instruments de politique étrangère, conditionnées à la coopération des pays bénéficiaires en matière sécuritaire plutôt qu'aux besoins des populations. Un risque accru pour les organisations de la solidarité internationale qui aux yeux des populations locales et des groupes armés, opérant sous financement occidental devient indissociable des agendas politiques et militaires de leurs bailleurs, ce qui réduit leur accès, expose leurs équipes et compromet leur efficacité.

¹ La sécuritisation désigne, au sens de l'École de Copenhague, le processus par lequel un acteur autorisé requalifie un enjeu comme menace existentielle nécessitant des mesures d'exception hors du cadre politique. Appliquée à l'aide humanitaire, la *securitization of aid* renvoie à la subordination des logiques de solidarité et de réponse aux besoins à des impératifs de sécurité nationale, transformant l'aide en instrument de politique étrangère ou de stratégie militaire. En Irak, cette dynamique est emblématique, les *Provincial Reconstruction Teams* (PRTs) subordonnent la reconstruction au contre-insurrectionnel, les ONG sont désignées comme « multiplicateurs de force » par l'administration américaine, et l'allocation des ressources suit une géographie stratégique plutôt qu'humanitaire.

L'Irak a constitué le laboratoire inaugural de cette confusion. L'aide y a été massivement déployée comme composante d'une stratégie de contre-insurrection plaçant explicitement les ONG sous commandement militaire brouillant durablement la frontière entre assistance humanitaire et occupation armée. La Syrie a prolongé cette logique avec aide instrumentalisée par l'ensemble des parties au conflit, des accès humanitaires négociés au gré des avancées militaires. La question se pose désormais avec acuité dans un contexte de déstabilisation croissante et de tensions régionales exacerbées, notamment au Moyen-Orient. Assiste-t-on d'ores-et-déjà aux prémices du même processus systématique de capture de l'aide à des fins sécuritaires ?

L'AIDE INTERNATIONALE, UNE ARCHITECTURE ENTRE CHOCS ET MUTATIONS

La suspension de l'aide américaine et ses conséquences immédiates

Les conséquences immédiates de la suspension de l'aide états-unienne vont dans ce sens. Le démantèlement de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) par l'administration Trump en 2025 constitue un choc systémique sans précédent dans l'histoire de l'aide internationale. Après 64 ans d'existence, l'agence a fait l'objet d'une suspension immédiate de l'ensemble de l'aide extérieure états-unienne, suivie de l'élimination de 86 % des programmes, de la résiliation de quelques milliers de contrats et du licenciement de plusieurs milliers d'experts humanitaires et agents du développement. Des conséquences, qui au regard des premières estimations prospectives auront des effets néfastes sur de nombreuses vies humaines².

Les conséquences de ces retraits se mesurent d'abord en termes sectoriels et géographiques. Selon l'Institute for Health Metrics and Evaluation (IHME), l'aide au développement pour la santé a reculé de 21 % au niveau mondial en 2025, portée par une chute de 67 % du financement américain (plus de 9 milliards de dollars) touchant principalement les pays d'Afrique subsaharienne où cette aide représentait parfois plus de 10 % des dépenses nationales de santé totales³. Sur le terrain, cela s'est traduit par des fermetures de centres de santé, des ruptures de stocks de médicaments essentiels, notamment d'antirétroviraux pour

² Une étude publiée dans *The Lancet* en juin 2025 estime qu'entre 2001 et 2021, les financements de l'USAID ont permis d'éviter près de 91,8 millions de décès dans 133 pays à revenus faibles et intermédiaires, dont 30,4 millions chez les enfants de moins de cinq ans. Cavalcanti D.M. et al., « Evaluating the impact of two decades of USAID interventions », *The Lancet*, vol. 406, juillet 2025, p. 283–294.

³ Krugman, Allison. « The State of Global Health Funding: August 2025 ». *Think Global Health*, Council on Foreign Relations, 31 juillet 2025. <https://www.thinkglobalhealth.org/article/state-global-health-funding-august-2025>.

des millions de personnes sous traitement VIH soutenu par l'USAID, et la suspension de programmes de lutte contre le paludisme, la tuberculose et la mortalité infantile et maternelle. Au-delà des chiffres, c'est la logique même de la résilience sanitaire qui est fragilisée et des décennies de renforcement des systèmes de santé locaux se trouvent compromises par un retrait qui n'a laissé aucun délai d'adaptation.

À Goma, en République démocratique du Congo, la suspension de l'aide et la conjonction d'un conflit armé, de déplacements massifs et d'un effondrement des infrastructures sanitaires crée les conditions d'une multiplication des crises épidémiques dans un contexte déjà des plus fragilisés. En vingt-cinq ans, l'épidémie de choléra⁴ n'a jamais été aussi virulente qu'en 2025 selon l'ONU, dans une région déjà éprouvée par l'offensive du M23 depuis 2023 et l'effondrement progressif des services publics de base

Ces ruptures de financement ne sont pas seulement quantitatives, elles traduisent une recomposition structurelle du modèle d'acheminement de l'aide. La doctrine états-unienne post-coupes se reformule autour d'accords bilatéraux ciblés, selon une logique explicitement commerciale résumée dans l'*America First Global Health Strategy*⁵ qui repose sur trois grands axes : renforcer la sécurité, la puissance et la prospérité des États-Unis. Cette bilatéralisation croissante confirme le glissement de l'aide comme bien public mondial vers l'aide comme levier d'influence géoéconomique.

La baisse tendancielle de l'Aide publique au développement (APD) des membres du CAD-OCDE

Un recul global des financements publics de l'aide, qui ne sont pas uniquement américains⁶. Cette tendance reflète une réorientation des priorités budgétaires vers la défense et la sécurité intérieure, dans un contexte de « *securitization fatigue* »⁷ et de pressions fiscales

⁴ Nationx unies. « En 25 ans, l'épidémie de choléra en RDC n'a jamais été aussi virulente », 8 décembre 2025. <https://news.un.org/fr/story/2025/12/1158028>

⁵ Publiée le 18 septembre 2025, l'*America First Global Health Strategy* (AFGHS) restructure l'aide sanitaire américaine autour de mémorandums d'entente (MOU) bilatéraux sur cinq ans (2026–2030), chaque pays s'engageant à accroître ses dépenses nationales de santé en contrepartie d'un désengagement progressif américain. Une vingtaine de pays africains ont signé ces accords, mais la stratégie se heurte à des résistances significatives. Le Zimbabwe a rompu les négociations sur un accord de 367 millions de dollars, jugeant les clauses de partage de données pathogènes inéquitables, tandis que la Zambie a suspendu les discussions après que Washington a conditionné un accord d'un milliard de dollars à une coopération sur le cuivre et le cobalt. En Afrique du Sud, face au retrait brutal de l'aide américaine, le gouvernement a choisi de mobiliser 26 milliards de rands de financement domestique pour compenser la perte des financements VIH. Ces accords représentent en réalité une réduction moyenne de 49 % du soutien financier annuel américain par rapport aux engagements de l'exercice 2024.

⁶ L'APD totale des membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'est élevée à 214,5 milliards de dollars en 2024, soit une baisse de 6 % en termes réels par rapport à 2023, la première diminution enregistrée après cinq années consécutives de hausse. Vingt-deux pays donateurs ont diminué leur effort.

⁷ Le concept de « *securitization fatigue* » renvoie à l'érosion progressive de l'efficacité rhétorique et politique de la sécuritisation, processus par lequel des enjeux comme la santé ou la migration sont recadrés comme menaces existentielles

accrues⁸. Le Royaume-Uni a ramené son objectif d'APD et Keir Starmer a acté en février 2025 la réduction du budget consacré à l'aide internationale au développement, qui passe de 0,5 % à 0,3 % du PIB du Royaume-Uni, afin de réhausser les dépenses de défense⁹. L'Allemagne a procédé en 2024 à des coupes significatives dans l'ensemble de son budget d'aide publique au développement, avec une réduction de 15 % du budget du ministère fédéral de la Coopération économique (BMZ) et une baisse équivalente de ses contributions multilatérales¹⁰. Pour l'heure, aucun pays donateur majeur ne prévoit de revoir ses engagements à la hausse. Le positionnement de la France ne s'inscrit pas dans une rupture avec l'APD, mais également dans une réorientation stratégique. Après une hausse progressive encadrée par la loi de 2021 prévoyant l'augmentation continue des moyens de l'APD, les crédits ont au contraire été réduits de 48 % depuis cette date. Le projet de loi de finances (PLF) 2026 a également prévu une coupe de plus de 800 millions d'euros, avec une baisse surtout fléchée sur l'aide multilatérale¹¹.

Cette mutation de l'APD doit être mis en regard de l'engagement d'augmenter les dépenses de défense à 2 % du PIB, objectif de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), traduisant une rhétorique qui privilégie la sécurité au sens militaire sur les actions diplomatiques et de solidarité internationale¹².

Au-delà de la contraction budgétaire, c'est la nature même de l'aide française qui se transforme. On observe une évolution qualitative vers une logique d'« investissement solidaire et durable » (aide ciblée, sectorielle, adossée à des objectifs de redevabilité et de retour sur investissement) qui s'éloigne progressivement d'une conception de la solidarité internationale fondée sur un principe de justice sociale inconditionnelle. Cette réorientation, portée institutionnellement par l'Agence française de développement (AFD), opère un glissement discret, mais structurel, des priorités fondamentales (protection de l'enfance, santé mondiale, droits humains, sécurité alimentaire) vers ce qui sert les intérêts stratégiques français, ce qui produit des résultats visibles et valorisables, et là où la France cherche à

pour mobiliser des ressources exceptionnelles. Lorsque ce cadrage est suremployé, les audiences institutionnelles et publiques développent une résistance à l'appel à l'urgence, réduisant son pouvoir de légitimation budgétaire et politique.

⁹ United Kingdom, Prime Minister's Office. « Prime Minister Sets Out Biggest Sustained Increase in Defence Spending Since the Cold War, Protecting British People in New Era for National Security. » *GOV.UK*, 25 février 2025. <https://www.gov.uk/government/news/prime-minister-sets-out-biggest-sustained-increase-in-defence-spending-since-the-cold-war-protecting-british-people-in-new-era-for-national-security>.

¹⁰ OCDE. « Cuts in Official Development Assistance : OECD Projections for 2025 and the Near Term. » *OECD Policy Briefs*, no 26. Paris : OECD Publishing, 2025. <https://doi.org/10.1787/8c530629-en>.

¹¹ Focus 2030. « Loi de finances 2026 : une cinquième coupe dans l'aide publique au développement. » *Focus 2030*, 3 février 2026. <https://focus2030.org/projet-de-loi-de-finances-2026-de-nouvelles-coupes-en-vue-pour-laide-publique-au-developpement/>.

¹² Sénat, rapport spécial PLF 2025, mission APD ; Focus 2030, « Loi de finances 2026 : une cinquième coupe dans l'aide publique au développement », février 2026 ; Coordination SUD, 2024.

(re)consolider son influence. Le climat, la diplomatie féministe ou les transitions énergétiques ne sont pas des priorités illégitimes en soi, elles le deviennent lorsqu'elles supplantent des besoins vitaux immédiats au nom d'une logique de positionnement géoéconomique.

L'aide au développement se mue ainsi en instrument de *soft power*, continuité assumée de la politique étrangère de l'État, plutôt qu'expression d'une solidarité autonome. Cette transformation soulève une question structurelle pour les organisations de la société civile, et spécifiquement lorsque leur financement dépend majoritairement de fonds publics fléchés selon des priorités gouvernementales, leur indépendance est remise en question. Sans être inédite, cette tension est inhérente à l'architecture même de l'aide au développement depuis les années 1960, la dépendance des ONG aux financements étatiques a de longtemps été identifiée comme un facteur de domestication progressive de leurs mandats¹³. Ce qui est nouveau, c'est l'intensité et la rapidité du phénomène. Sous l'effet conjugué des coupes budgétaires, de la bilatéralisation de l'aide et de l'explicitation des conditionnalités géopolitiques, les marges de manœuvre se réduisent structurellement. Les organisations se retrouvent contraintes d'aligner leurs interventions sur les agendas de leurs bailleurs, au risque de perdre ce qui fonde leur légitimité auprès des populations qu'elles servent.

Par ailleurs, l'architecture des partenariats Sud-Sud et Nord-Sud se fragilise. De nombreuses organisations de la société civile dans les pays dits « fragiles » ne survivent que grâce aux financements étrangers, dans des contextes où les instances publiques se sont progressivement désengagées de nombreux services sociaux essentiels : santé primaire, lutte contre le VIH/sida, prise en charge de la malnutrition, scolarisation des filles, santé sexuelle et reproductive, protection des personnes déplacées, etc.

Une désoccidentalisation du financement du développement ?

Le retrait des donateurs occidentaux traditionnels n'a pas produit de vide absolu. Il a au contraire accéléré une recomposition des équilibres du financement international du développement. Les bailleurs non occidentaux, au premier rang desquels la Chine, l'Inde et la Turquie, occupent progressivement une part de l'espace selon une logique radicalement

¹³ La tension entre dépendance financière aux États et indépendance opérationnelle des ONG a été théorisée dès les années 1990. David Hulme et Michael Edwards (*NGOs, States and Donors: Too Close for Comfort ?*, Macmillan - Save the Children, 1997) ont montré que l'afflux de financements publics vers les ONG dans les années 1980-1990 s'accompagnait d'une intégration croissante de celles-ci dans les dispositifs d'aide officielle, au détriment de leur autonomie critique. Plus récemment, cette dynamique a été qualifiée de « NGO-ization », soit le processus par lequel des organisations initialement portées par des logiques militantes se professionnalisent et s'institutionnalisent au point d'internaliser les priorités de leurs financeurs publics. Ce phénomène, structurel et antérieur aux crises actuelles, s'est cependant considérablement accentué depuis 2022 sous l'effet de trois facteurs convergents : la contraction des budgets d'APD dans les principaux pays donateurs, la réorientation géopolitique explicite de l'aide (bilatéralisation, conditionnalités), et la disparition progressive des financements multilatéraux non fléchés qui offraient aux ONG une marge d'action moins contrainte.

différente, sans conditionnalités idéologiques explicites ou avec leurs propres conditions implicites (alignement diplomatique, etc.), sans exigences de gouvernance démocratique ou de respect des droits humains, mais selon un pragmatisme développementiste assumé qui trouve une audience croissante dans les pays du Sud global. Un modèle distinct de l'aide occidentale qui se modélise principalement sous forme de prêts concessionnels accordés par des banques d'État dans une logique commerciale et avec une préférence pour le financement d'infrastructures physiques, au détriment du capital humain.

Le Rwanda a expérimenté cette dynamique avec clarté. Kigali a diversifié ses partenariats en jouant des rivalités entre donateurs, en négociant des financements chinois sur les infrastructures tout en maintenant des relations avec les bailleurs occidentaux sur la santé et l'éducation. Un système économique et politique « développementiste autoritaire »¹⁴ qui tend à devenir un modèle pour d'autres gouvernements africains. Or, cette dynamique ne garantit pas une autonomie stratégique réelle en matière de développement pour le Rwanda, dans la mesure où sa dépendance à l'aide occidentale demeure structurelle, et la dichotomie « Chine vs Occident » est plus rhétorique qu'opérationnelle dans ce cas précis.

La Conférence internationale sur le financement du développement de Séville en juin 2025, devait précisément répondre à cette recomposition. Ses conclusions, bien qu'adoptées dans un contexte de fortes divergences entre blocs, ont réaffirmé l'objectif des 0,7 % du revenu national brut (RNB) consacré à l'APD, appelé à une réforme de l'architecture financière internationale, notamment une représentation plus équitable des pays du Sud au sein des institutions de Bretton Woods, et esquissé un cadre pour mobiliser les financements privés à des fins de développement. Ces engagements demeurent cependant largement déclaratoires, en l'absence de mécanismes de contrainte et dans un contexte où les principaux donateurs réduisent simultanément leurs contributions.

C'est dans ce flou que la philanthropie privée prend également de l'ampleur, non par choix délibéré, mais par défaut structurel. Les fondations philanthropiques, au premier rang desquelles la Fondation Gates, ont progressivement acquis un poids systémique dans le financement de la santé mondiale, du développement agricole ou de l'éducation. Mais cette montée en puissance recèle une contradiction fondamentale, personne ne pouvant remplacer

¹⁴ « From Ashes to Africa's Success? Paul Kagame's Authoritarian Development Model », *Explaining History Podcast*, 31 octobre 2025, consulté le 17 mars 2026. <https://explaininghistory.org/2025/10/31/from-ashes-to-africas-success-paul-kagames-authoritarian-development-model/>. L'article souligne que le « modèle Kagame » est devenu le raccourci pour désigner un État autoritaire à faible corruption délivrant de la croissance au détriment des libertés, et que des variantes de ce modèle ont émergé en Éthiopie et dans plusieurs gouvernements ouest-africains. Il note également que la réussite économique du Rwanda reste précaire, le financement des donateurs représentant environ un tiers du budget national.

les États-Unis, ni en volume financier, ni en capacité technique et institutionnelle. Les contributions privées à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sont en général fléchées sur des projets spécifiques (éradication de la polio, lutte contre le paludisme, etc.) ce qui ne résout pas les déficits dans d'autres domaines et ne saurait se substituer aux contributions publiques non affectées qui seules permettent le fonctionnement institutionnel du système multilatéral.

C'est là le paradoxe central de ce moment, la philanthropie privée est devenue, par défaut, un acteur systémique, sans en avoir ni le mandat démocratique, ni la capacité d'échelle, ni l'obligation de redevabilité. On glisse imperceptiblement d'un modèle d'aide publique, soumis au moins formellement à des exigences de cohérence politique et de contrôle parlementaire, vers un modèle de « philanthropocapitalisme » où quelques fondations pilotées par des milliardaires orientent *de facto* les priorités mondiales de santé, d'agriculture et d'éducation. Ce n'est pas simplement une crise de financement, c'est une mutation de gouvernance, dont les implications démocratiques restent largement impensées.

Ce glissement du public vers le privé, du multilatéral vers le bilatéral, de l'universel vers le stratégique, n'accélère pas la disparition de l'aide internationale, mais la réoriente vers ce qui est utile stratégiquement, visible et rentable pour les donateurs. Cette mutation de gouvernance est en définitive l'expression la plus achevée de la sécuritisation de l'aide jusqu'alors. Quand les États se désengagent au nom de leurs intérêts stratégiques et que les fondations privées comblent les lacunes selon leurs propres priorités, la solidarité internationale cesse d'être un bien public pour devenir un marché dans sa forme la plus néolibérale du terme, orienté non par les besoins des populations, mais par la convergence des agendas politiques et philanthropiques des plus puissants.

UNE PHASE DU MONDE EN « CLAIR-OBSCUR », QUELLE PLACE POUR L'AIDE INTERNATIONALE ?

Un contexte d'accélération des crises humanitaires

Ces reculs financiers interviennent dans un contexte d'accélération et d'intensification des crises humanitaires mondiales, alors que l'architecture de l'aide internationale était déjà structurellement insuffisante et parfois inadaptée aux réalités de terrain. La compétition pour des ressources rares entre crises inégalement médiatisées constitue en elle-même un révélateur des hiérarchies implicites qui traversent le système humanitaire.

L'Ukraine en offre l'exemple le plus visible : confrontée à une guerre d'usure devenue structurelle, elle mobilise des ressources humanitaires et politiques considérables, mais reste dans une phase d'installation de crise sans réelle perspective de sortie malgré une forte visibilité. Au Moyen-Orient, la Syrie post-Assad tente par exemple de se reconstruire dans un contexte de financement international insuffisant et de fatigue des donateurs, alors que les besoins en matière de développement et de stabilisation y restent colossaux. Le Soudan représente quant à lui la plus grande crise de déplacement au monde depuis 2023 : selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), plus de 10,8 millions de personnes avaient été déplacées à l'intérieur du pays à fin 2025, dans un silence international que les coupes budgétaires des principaux donateurs ont encore accentué. Gaza, enfin, concentre depuis octobre 2023 une attention internationale sans équivalent, sans que cette visibilité se traduise en accès humanitaire effectif. Les convois restent partiellement bloqués, soumis aux restrictions imposées par les autorités israéliennes, dans un contexte de destruction quasi-totale des infrastructures de santé et d'eau.

Selon le *Global Humanitarian Overview* d'OCHA (2025), les besoins humanitaires mondiaux atteignent aujourd'hui 47 milliards de dollars, avec un taux de couverture historiquement bas. Ce bilan reflète non seulement l'insuffisance des financements, mais aussi les défaillances structurelles du système de l'aide internationale qui peine à se réformer.

Parallèlement, la politisation de l'aide par les donateurs occidentaux s'est accentuée de façon spectaculaire depuis 2023, brouillant les principes fondateurs de l'action humanitaire. L'épisode le plus emblématique est la suspension collective des financements à l'UNRWA en janvier 2024¹⁵, décision largement dénoncée par les organisations humanitaires comme une punition collective frappant deux millions de civils palestiniens, prise sous pression politique israélienne au mépris des ordonnances de la Cour internationale de justice. Côté américain, la rupture est plus systémique encore. La suspension des financements de l'USAID, s'inscrit pleinement dans cette dynamique de politisation de l'aide. Cette décision n'obéit à aucune logique humanitaire mais à une logique de rupture idéologique avec le multilatéralisme. Les pays européens emboîtent le pas selon une logique différente, mais aux effets convergents sur l'action humanitaire.

Loin de se réduire à un phénomène conjoncturel, ce mouvement traduit une recomposition profonde des représentations du monde, dans une appréhension sous le prisme exclusivement sécuritaire et géostratégique, la sécurité humaine cède le pas devant la sécurité

¹⁵ Dix-huit gouvernements, dont les contributions représentaient historiquement plus des trois quarts du budget de l'agence, ont gelé leurs contributions en réponse aux allégations d'implication de douze employés dans les attaques du Hamas du 7 octobre 2023.

nationale, militaire et « migratoire », éloignant certaines modalités de coopération internationale de leurs finalités initiales.

L'enjeu n'est pas seulement budgétaire, il est fondamentalement politique, où il s'agit de savoir quel type de monde les sociétés démocratiques entendent construire, et quelle conception de la responsabilité globale elles souhaitent assumer face aux inégalités, aux souffrances et aux crises qui définissent notre temps.

La confusion entre le légal et le légitime

La contraction financière de l'aide internationale s'accompagne d'une érosion normative profonde, l'instrumentalisation du droit international humanitaire (DIH) contribuant à renforcer l'expression de la « sécuritisation de l'aide ». Si le DIH fournit en principe une infrastructure normative commune, incluant les acteurs de l'aide (protection des civils, neutralité, accès humanitaire), sa portée est aujourd'hui doublement compromise. D'une part, les violations se banalisent, justifiées par des narratifs sécuritaires, tandis que les mécanismes de responsabilisation s'effacent sous l'effet des blocages diplomatiques et de la paralysie des instances multilatérales. La situation à Gaza constitue un cas d'école d'affaiblissement du DIH avec des violations systématiques du principe de distinction et des attaques répétées contre les infrastructures médicales. La création de la *Gaza Humanitarian Foundation* (GHF), structure parallèle court-circuitant délibérément les mécanismes onusiens, met en exergue la tendance à substituer aux cadres multilatéraux impartiaux des dispositifs sur mesure, façonnés selon les intérêts des belligérants et de leurs alliés.

Parallèlement, les mécanismes de responsabilisation et de justice internationale s'effacent sous l'effet des blocages diplomatiques et de la paralysie des instances multilatérales. Le droit de veto au Conseil de sécurité a ainsi empêché toute résolution contraignante sur la Syrie à plus de dix-sept reprises depuis 2011, lorsqu'elles impliquent les alliés des membres permanents (et notamment de la Russie pour le cas syrien)¹⁶.

Par ailleurs, le droit international peut être invoqué pour servir des intérêts stratégiques, un cadre juridique dont on peut s'affranchir et qui peut être également faire l'objet d'instrumentalisation dans un contexte de conflictualité. L'attaque conjointe israélienne et états-uniennes en Iran le 28 février 2026 a ainsi été justifiées par une rhétorique juridique

¹⁶ Assemblée générale des Nations unies, soixante-seizième session, 95^e et 96^e séances : « L'Assemblée générale débat du veto de la Russie contre une prolongation de 12 mois du mécanisme d'aide humanitaire transfrontalière en Syrie », communiqué AG/12436, 21 juillet 2022, consulté le 17 mars 2026, <https://press.un.org/fr/2022/ag12436.doc.htm>. Lors de cette séance, le représentant américain a rappelé que la Russie avait eu recours 17 fois au veto depuis 2011 pour protéger les exactions du régime syrien ; le représentant danois, au nom des pays nordiques, a compté également 17 vetos russes ayant progressivement réduit de quatre à un le nombre de postes frontaliers autorisés pour l'acheminement de l'aide humanitaire en Syrie.

construite autour de la prétendue légitime « défense collective »¹⁷ et de la menace nucléaire imminente, reprenant trait pour trait le narratif de justification d'intervention qui avait précédé l'invasion de l'Irak en 2003 par les États-Unis. Vingt ans après, toujours la même fable, le droit peut être mobilisé comme instrument d'une politique de puissance tout autant que comme rempart contre elle. L'invocation du droit sans mécanisme de vérification indépendant, sans Conseil de sécurité fonctionnel et sans opinion publique suffisamment armée pour déconstruire les narratifs officiels, produit non pas de la légalité, mais de la légitimation.

D'autre part, le droit est mobilisé de façon sélective. Invoqué comme référence morale par les uns, contourné dans sa mise en œuvre par les autres, il tend à devenir un registre discursif au service d'intérêts stratégiques plutôt qu'un rempart effectif contre la violence armée. Cette tension est redoublée par des critiques postcoloniales légitimes, venant principalement des pays du Suds, qui rappellent que l'universalité revendiquée du DIH s'est construite dans un contexte de hiérarchisation des normes dominées par les puissances occidentales, ce qui en fragilise l'autorité dans une grande partie du Sud global. Dès lors, la protection des civils cesse d'être universelle pour devenir conditionnelle, variable, selon les alliances, les récits dominants et la capacité médiatique des crises à mobiliser l'opinion. Reconnaître cette réalité n'implique pas de renoncer aux principes humanitaires, mais d'assumer une lucidité politique. Ainsi, prétendre dépolitiser l'aide revient souvent à masquer les rapports de pouvoir qui la traversent, et à laisser d'autres acteurs définir seuls les cadres de légitimité de l'intervention.

Cette critique n'est pas sans fondement, mais elle ne saurait conduire au relativisme juridique. Le droit international a été substantiellement enrichi par les pays du Sud. L'Afrique du Sud y a par exemple apporté la mémoire de l'apartheid et l'expérience de la justice transitionnelle ; les pays d'Amérique latine ont forgé une jurisprudence décisive sur les disparitions forcées ; les BRICS ont élargi les débats sur le droit au développement et la souveraineté permanente sur les ressources naturelles.

Imparfait, inégalement contraignant selon les puissances en cause, le DIH n'en demeure pas moins le cadre le « moins mauvais » disponible pour limiter la violence de masse. L'alternative, le vide normatif ou la loi du plus fort, est infiniment plus dangereuse...

Les droits humains à l'épreuve, décrédibilisation et recul global

Parmi les organisations les plus affectées par les coupes états-uniennes figurent précisément celles qui constituaient les derniers remparts de cette opérationnalité normative, notamment

¹⁷ L'Afrique du Sud rappelle que la guerre préventive n'a aucune reconnaissance au regard du droit international.

les organisations de *fact-finding* sur les droits humains et structures documentant la corruption, ou encore les associations offrant une assistance juridique aux victimes de persécutions politiques en Russie, au Bélarus ou encore en Chine.

À cette érosion institutionnelle s'ajoute une offensive idéologique d'ampleur. Dans un monde de plus en plus marqué par les populismes conservateurs, les droits humains, et en particulier les droits des femmes, des minorités et des enfants, font l'objet d'une remise en cause systématique. Des gouvernements aux assises fragiles exploitent le sentiment anti-occidental pour disqualifier les organisations de défense des droits comme agents d'une ingérence normative étrangère. Le Sénégal offre une illustration récente et préoccupante de cette dynamique avec l'adoption du projet de loi réprimant plus sévèrement l'homosexualité au nom de la lutte contre l'influence occidentale¹⁸. Cela prend en compte une pénalisation des financements associatifs en faveur des personnes homosexuelles. Présenté sous couvert de résistance à un agenda occidental, cela constitue en réalité un instrument de répression de la société civile indépendante et de consolidation d'un pouvoir fragilisé. Cette rhétorique souverainiste instrumentalisée place les organisations normalement tenues à l'impartialité dans une position intenable, entre défendre les droits humains comme cadre normatif supranational, mais s'exposer à être accusé de servir des intérêts géopolitiques occidentaux.

Le recul des droits humains et la place que les gouvernements leur accordent ne relève pas de l'abstraction. Il s'observe concrètement au sein des instances internationales censées en être les garantes. En février 2025, Melania Trump présidait le Conseil de sécurité des Nations unies, affichant la protection de tous les enfants du monde comme priorité déclarée, tandis que des frappes américano-israéliennes coordonnées continuaient de tuer des civils (et notamment des enfants) en Iran et à Gaza. Au-delà de la contradiction flagrante, c'est le choix de dépêcher la première dame qui est lui-même signifiant. Il envoie un message sans ambiguïté sur la hiérarchie des priorités de l'administration américaine, reléguant les enjeux de sécurité humaine au rang de vitrine protocolaire, dissociée de toute obligation contraignante des présidents. Cette séquence cristallise l'état du système où les droits humains, le DIH et les questions de sécurité humaine sont tendanciellement transformés en philanthropie mondaine, une posture rhétorique mobilisée au gré des narratifs politiques pour légitimer des actions offensives ou monter les tensions, mais systématiquement dépriorisée dès lors qu'elle imposerait des contraintes réelles aux États les plus puissants.

¹⁸ « Le Sénégal adopte une loi réprimant plus sévèrement l'homosexualité au nom de la lutte contre l'influence occidentale », *Le Monde*, 12 mars 2026. Consulté le 17 mars 2026. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2026/03/12/le-senegal-adopte-une-loi-reprimant-plus-severement-l-homosexualite-au-nom-de-la-lutte-contre-l-influence-occidentale_6670697_3212.html

C'est précisément dans cette configuration, celle d'une sécuritisation croissante qui refoule les *soft security issues* (menaces « non-conventionnelles ») au second plan, moins financés, moins débattus, moins défendus, que les droits humains risquent de se vider de leur substance opérationnelle. Cette opérationnalité n'a jamais reposé sur une capacité coercitive propre, mais sur une fonction de présence normative assurée par un écosystème fragile avec les Nations unies, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les ONG de terrain, dont le rôle est de documenter les violations, de négocier les accès humanitaires, de soutenir les organisations de la société civile locales et d'exercer une pression diplomatique diffuse. Lorsque cet écosystème se reconfigure, sous l'effet conjugué des coupes budgétaires, du retrait des grands donateurs et de la marginalisation politique du multilatéralisme, les populations les plus vulnérables ne se retrouvent pas dans un vide juridique. Cependant les violations deviennent moins visibles, politiquement moins coûteuses pour leurs auteurs, et donc structurellement plus probables. Ce n'est pas l'absence du droit qui menace les civils, mais l'absence de ceux qui, en le rappelant, en le documentant et en le défendant sur le terrain, lui confèrent une effectivité concrète.

RECOMPOSITION, PAS EFFONDREMENT

Il serait inexact de conclure que l'aide internationale est en crise. Elle est en recomposition, ce qui est à la fois plus complexe et plus exigeant à analyser. Ce moment révèle, plus qu'il ne crée, des fragilités structurelles anciennes soit : un financement majoritairement issu des pays occidentaux acheminé *via* des intermédiaires internationaux, une localisation restée lettre morte, et des partenariats théoriquement fondés sur l'égalité qui débouchent trop souvent sur des rapports de patronage.

À cela s'ajoute l'angle aveugle de la dette, peut-être le plus révélateur des contradictions du système. Proposer une aide massive à des pays qui consacrent parfois entre 30 et 50 % de leurs recettes fiscales au service de leur dette (une proportion qui, dans certains États d'Afrique subsaharienne, dépasse désormais les dépenses de santé et d'éducation réunies) revient à administrer un soin palliatif en ignorant délibérément la maladie sous-jacente. L'aide ne compense pas la dette, elle la prolonge, en permettant aux États bénéficiaires de maintenir des services publics minimaux sans que l'architecture financière internationale qui les contraint ne soit jamais remise en question. Les flux financiers illicites, l'optimisation fiscale des multinationales opérant dans les pays du Sud, et les termes inégaux des échanges commerciaux génèrent des sorties de capitaux qui excèdent structurellement les montants de

l'aide publique au développement reçue, un paradoxe que la rhétorique de la solidarité internationale tend à occulter.

Par ailleurs, la sécuritisation de l'aide aboutit, dans ce contexte, à un renversement paradoxal : plus le monde devient dangereux, moins les populations les plus exposées sont protégées, parce que leur protection n'est financée que lorsqu'elle sert, accessoirement, les intérêts de ceux qui ont les moyens de la financer.

Face à cette réalité, la vraie question n'est pas de savoir si l'aide survivra aux coupes budgétaires actuelles. Il s'agit de savoir si elle saura se transformer et se construire davantage avec les populations, comme actrices de leur propre changement, et ancrer dans la légitimité des sociétés qu'elle prétend servir. Toute rupture porte en elle une fenêtre d'opportunité. Ce moment pourrait aussi être celui où les pays du Sud questionnent enfin leur dépendance structurelle aux financements des pays du Nord. Une telle émancipation suppose une triple rupture :

- la mobilisation accrue des ressources fiscales domestiques, aujourd'hui bridée par des systèmes d'optimisation et d'évasion que les mêmes puissances occidentales tolèrent ;
- la construction de mécanismes régionaux de financement du développement dotés d'une réelle autonomie décisionnelle ;
- Et là plus fondamentalement, une réforme de l'architecture financière internationale qui traite la dette non comme une contrainte technique à gérer, mais comme un enjeu politique à résoudre.

L'expertise stratégique en toute indépendance



PROGRAMME
**SÉCURITÉ
HUMAINE**



2 bis, rue Mercœur - 75011 PARIS / France

+ 33 (0) 1 53 27 60 60

contact@iris-france.org

iris-france.org



L'IRIS, association reconnue d'utilité publique, est l'un des principaux think tanks français spécialisés sur les questions géopolitiques et stratégiques. Il est le seul à présenter la singularité de regrouper un centre de recherche et un lieu d'enseignement délivrant des diplômes, via son école IRIS Sup', ce modèle contribuant à son attractivité nationale et internationale.

L'IRIS est organisé autour de quatre pôles d'activité : la recherche, la publication, la formation et l'organisation d'événements.